



## **Discrimination et racisme couverts par les directions SNCF et ITIREMIA**

Le 8 mars 2013, M. Shimon PERES arrive à Paris dans le Thalys de 10h35. Cette visite a pour motif un plaidoyer pour la paix, entre les religions juive et musulmane.

Pour son arrivée en Gare du Nord, la SNCF a commandé 3 porteurs à sa filiale ITIREMIA afin de s'occuper des bagages de la délégation israélienne. La veille, le responsable de site s'était lancé dans un étrange « marché » au sein du personnel, excluant les « Noirs et Arabes », car il ne fallait « pas de salariés musulmans pour accueillir le Chef d'Etat israélien » !

Indignés, les salarié-e-s ont demandé des explications à leur responsable qui leur a répondu que cette mesure était prise pour des « raisons de sécurité ». A la question de savoir qui avait transmis ces instructions, le responsable de site a répondu aux salarié-e-s, dans un premier temps, que cela venait du protocole de la Gare du Nord, puis de l'Ambassade d'Israël, puis que cela venait du Ministère de l'Intérieur et de l'Ambassade d'Israël... Il semble en fait que ce soit bien la SNCF qui ait transmis, par courriel, des instructions au responsable de site ITIREMIA que celui-ci souhaite dissimuler.

Une déclaration/pétition a été envoyée par les salariés d'ITIREMIA de Paris Nord au Directeur de la filiale SNCF, pour dénoncer ces pratiques discriminatoires, en lui rappelant qu'ITIREMIA et la SNCF sont notamment signataires de la « Charte de la Diversité ».

Le 13 mars 2013, les membres du CHSCT ont demandé une réunion extraordinaire de cette instance, tenue le 25 mars, et au cours de laquelle le Directeur d'ITIREMIA - également président du CHSCT - a confirmé que « les critères de choix pour accueillir M. PERES avaient été effectués en

fonction de l'apparence des salariés » ! Il a tenté de se justifier en invoquant un « principe de précaution » pour « protéger les salariés de vexations qu'ils auraient pu subir de la part du Service de Protection des Hautes Personnalités et/ou du Corps Diplomatique »...

Quant aux « critères précis » de choix, la direction d'ITIREMIA n'a pas été en mesure de les fournir... Mais en faisant le parallèle avec une situation similaire, le président du CHSCT a tout de même reconnu avoir fait un « choix confessionnel » parmi les salarié-e-s pour réaliser une « prestation bagages d'un groupe ».

Suite à cet aveu et aux éléments recueillis - ou pas - lors de la réunion, les membres du CHSCT ont décidé à l'unanimité de déclencher une enquête sur les accusations d'actes de discriminations à Paris Gare du Nord en marge de la venue du Chef de l'Etat israélien. L'enquête du CHSCT est en cours. La fédération des syndicats SUD-Rail apporte son soutien aux salariés qui subissent ces pratiques discriminatoires, ainsi qu'aux représentants du personnel d'ITIREMIA de Paris Nord.

Mais les discriminations ne se sont pas cantonnées à ITIREMIA. Un des contrôleurs du Thalys, qui est métis, s'est également vu interdire de contrôler la voiture où se trouvait Shimon PERES.

Enfin, un conducteur d'origine maghrébine n'a pas pu aller chercher son train en gare du Nord, car il devait traverser la zone où se trouvait Shimon PERES.

**Nous exigeons de la SNCF qu'elle condamne publiquement ces pratiques, et y compris qu'elle détermine ses responsabilités dans ces discriminations. Il est inadmissible - d'autant plus pour une entreprise publique - qu'il puisse y avoir un « tri de salarié-e-s » pour exercer les missions du service public, et ce même dans les filiales ! Ne pas dénoncer ces pratiques racistes serait s'en rendre complice !**